

SNTRS

Bulletin de Liaison

Informations

CGT

du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique –

Edité par nos soins — C.P. n°50099 — Directeur de la Publication : Jean OMNÈS — C. Elec.: sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr
SNTRS-CGT Bât.N, 7 rue Guy Moquet, BP 8, 94801 VILLEJUIF cedex Tél. 01 49 58 35 85 — Fax 01.49.58.35.33

N° 7

MARDI 21 SEPTEMBRE 1999

7,00fr.

INSERM

SOMMAIRE

Pages 1-2	EDITO
Pages 3 à 6	Compte rendu du CCHS du 17 Juin 1999
Page 6	Lettre Intersyndicale au Président du CCHS sur le départ de G ABADIA (SCT)
Page 7	Lettre du SNTRS CGT INSERM sur le poste IE au concours externe pour le SCT
Pages 8 à 12-	Articles d'«Euréka» et de « La Recherche » (Sept 1999) sur l'«affaire BIHAIN »
Pages 13 à 15	CR de la CSS3 (session de Printemps 99) - InterCommissions INSERM 1999-2003
Page 16	Lettre Intersyndicale sur le Jury d'Admission du concours CR1-CR2
Page 17	Lettre du DG au SNTRS sur la CNFP (juillet 1999)
Pages 18-19	Résultats Elections au CA INSERM 1999
Page 20	Dates du CONGRES SNTRS CGT
	Dates Bureaux et CE Section Nationale INSERM du SNTRS-CGT

EDITO

En cette rentrée 1999, l'INSERM vit de nombreuses turpitudes : remplacement inopiné du Secrétaire Général (Départ de BANQUET et arrivée de DOUCHIN, ex-Directeur des Relations Humaines au CNRS), départ du Chef du Service des Conditions de Travail (ABADIA), départ du responsable du nouveau Département de l'Animation et des Partenariats Scientifiques (SCHAFFAR-ESTERLE). Autrement dit, c'est « courage, fuyions !! » Ceci dans une ambiance très délétère ou **tout semble être fait pour « casser l'INSERM » !!**

Une illustration en est la désastreuse « **affaire BIHAIN** » (ex-U391 à Rennes).

La Direction Générale a une très grande responsabilité dans la situation actuelle de « gâchis » dans ce dossier : refus d'une commission d'enquête scientifique comme le demandait le Conseil Scientifique, suivi à quatre ans de l'Unité au lieu des deux ans proposés par le

Conseil Scientifique, acceptation de la mise en disponibilité de BIHAIN et d'un de ses collaborateurs d'où la fermeture de facto de l'Unité 391 sans aucune évaluation ni de la CSS ni du CS. Tous ces faits démontrent que le **Directeur Général de l'INSERM a tout fait pour bloquer le travail d'enquête des instances scientifiques de l'INSERM.**

Et aujourd'hui, remise d'un **rapport de la Direction Générale sur « l'Hygiène et la Sécurité à l'unité 391 »** aux membres du CCHS, dans lequel celle-ci prétend démentir les graves accusations contenues dans le rapport du CHS de l'Université Rennes-I établies à partir des nombreux témoignages des personnels de l'ex-U391. **La réponse de la Direction Générale de l'INSERM : le mépris et le mensonge !!** Ainsi les témoignages des personnels de l'U391 sont « suspects » et « partiels » du simple fait qu'il n'y aurait « **aucun témoignage à décharge** » envers le

Directeur!! **Mensonge** également quand la Direction Générale de l'INSERM affirme que les personnels GENSET (CDD travaillant à l'U391) étaient suivis par l'Université Rennes-I.

Cette affaire est très révélatrice des **abus que peut engendrer la course « au profit »** par le manque de transparence, le recours massif aux emplois précaires CDD sans aucune protection sociale ni suivi médical, et débouchant sur un climat détestable de pressions psychologiques et de non-respect des règles d'H&S, le tout renforcé par la présence d'un Directeur autoritaire et paranoïaque. Le résultat en est un énorme gachis aussi bien sur le plan des personnels que pour le projet scientifique lui-même ! Contrairement aux sirènes du Ministre, reprises malheureusement aussi par quelques uns de nos « élites » pour qui « *En science, au contraire de la démocratie, la réponse dégagée par la majorité est toujours une réponse moyennée.* », **la démocratie et la transparence, le respect des conditions de travail et des hommes sont les meilleures garanties pour la mise en oeuvre et le succès d'un projet scientifique !!**

Et ce n'est pas la « **Loi sur l'Innovation** », publiée cet été au Journal Officiel, qui va donner plus de transparence aux relations Recherche Publique - Entreprises, bien au contraire : c'est en fait la légalisation du « détournement de fonds publics » de la part des PDG des « Start Up », souvent de pures officines créées par les grands groupes pour attirer à eux les financements publics, qui pourront, sans contrôle, utiliser aussi bien les moyens que les personnels des unités INSERM pour leurs propres besoins ! Imaginez alors ce qu'il restera du respect des conditions de travail, des règles d'Hygiène et de Sécurité quand ce n'est pas tout simplement le respect de la personne humaine au nom des principes de « compétitivité », de « rentabilité » et de « confidentialité » !

Et l'« affaire BIHAIN » nous démontre qu'il ne s'agit pas là d'un procès d'intention mais d'un risque bien réel d'autant plus que dans le même temps on remet en cause toutes les structures démocratiques, du Conseil de Laboratoire aux Commissions Scientifiques.

En agissant ainsi le DG de l'INSERM se disqualifie et n'est plus crédible : il est grand temps qu'il quitte ce poste de « Directeur Général »! Non seulement il a mis à sac l'INSERM en 2 ans, désorganisé et démoralisé la plupart des responsables administratifs poussés de gré ou de force vers la sortie, mis la plupart des

unités en grandes difficultés par une application stupide et autoritaire des règles de marchés publiques, subventionné une société extérieure à l'organisme (pour près de six cent quatre vingt mille francs) pour un nouveau logo, plagiat d'un logo existant, mais il vient de montrer par ce « contre rapport » sur l'Unité 391, **qu'il méprise l'ensemble des personnels faisant la richesse de cet institut !!**

Ces sentiments de colère et de révolte devant ce démantèlement organisé de l'Institut et pour une autre ambition pour la Recherche Publique Médicale, Biologique et en Santé ont pu s'exprimer en Juin 1999 par le **vote SNTRS CGT aux élections des membres du Conseil d'Administration de l'INSERM** : en effet, pour la première fois, **la CGT arrive en tête chez les ITA avec 36,8%** des voix soit une progression de 7,4% !! Et le SNTRS CGT fait un score tout à fait honorable chez les chercheurs bien qu'encore modeste. Il faut bien mesurer que ce très bon résultat nous donne plus de force pour nos actions mais aussi doit nous faire réfléchir sur les **possibilités réelles de renforcement de la Section INSERM du SNTRS CGT !!** A condition de poser la question de la participation de nos collègues, ITA ou Chercheurs, Thésards, titulaires ou précaires à notre syndicat CGT !! Pour la meilleure raison que nous ne nous satisfaisons pas de la délégation de pouvoir et que seule une plus forte participation des personnels à l'activité syndicale dans la CGT pourra peut être peser sur les conditions de travail et sur l'avenir de l'INSERM !

Dans le cadre de la préparation du **23^{ème} Congrès du SNTRS CGT (avec la Conférence de la Section INSERM le 5 Novembre 1999 ouverte à tous les adhérents)**, il s'agit bien à la fois que chacun de nous intervienne dans sa section, par écrit, dans les débats d'orientation mais surtout **se demande comment faire pour que nos collègues de travail, nos amis s'engagent dans l'action syndicale à nos côtés !** Cette question est vraiment la clef de nos futures réussites dans l'action pour faire avancer nos revendications et nos propositions.

A vous la parole !

Jean KISTER

Compte-Rendu de la réunion du CCHS de l'INSERM du 17 Juin 1999

Représentants SNTRS-CGT présents : Jean KISTER et Gilles BAILLY (Titulaires), Sylvaine LABAUME (suppléante).

1- Présentation du nouveau CCHS et Règlement Intérieur

Il s'agissait de la mise en place du **nouveau CCHS** faisant suite aux dernières élections aux CAP INSERM de 1998 : **notre syndicat a gagné un siège de plus parmi les ITA soit 2 titulaires et 2 suppléants**. Nous avons du changer les noms proposés par la CE INSERM car notre camarade Roberto FLORES ne pouvait pas être représentant SNTRS CGT « ITA » en tant que chercheur !! Les 2 titulaires sont donc Jean KISTER et Gilles BAILLY, les 2 suppléants Sylvaine LABAUME et Patrick ROBERT.

Le Secrétaire Général de l'INSERM, FG BANQUEY, est le président du CCHS.

Le **Directeur Général C. GRISCELLI** n'a fait qu'une courte intervention pour « saluer le nouveau CCHS » et a dit beaucoup de banalités ce qui n'a fait que confirmer le niveau de son ignorance sur les problèmes d'H&S !

Il a été décidé que le poste de **secrétaire adjoint** serait tenu à tour de rôle par un des représentants des trois principaux syndicats : SGEN, SNTRS et SNCS. **C TONNELLE (SGEN)** a été désignée pour une période d'un an.

Des modifications mineures du règlement intérieur ont été approuvées à l'unanimité. Un **relevé de décisions** sera adressé à chaque membre du CCHS dans les quinze jours qui suivent la réunion.

Lors de la présentation des membres du CCHS, nous avons eu le privilège de connaître le **nouveau responsable du DEST, Monsieur Francis LAERA** (remplaçant de Jacques THOMAS). Il a été Inspecteur du Travail, au Ministère du Travail sur les problèmes d'H&S, au Ministère de l'Industrie sur le dossier des **restructurations** : il est très fier de ses meilleurs « faits d'armes » à ce sujet aux noms célèbres tels ceux de La Chapelle d'Albay, des Chantiers Navals, de la Sidérurgie, ... (???) et enfin à nouveau au Ministère du Travail sur le dossier des « 35 Heures » !!

2- Présentation du Service des Conditions de Travail (G ABADIA)

On nous a rappelé la récente réorganisation de ce service avec la fusion de la Médecine du Travail et du service d'Hygiène et de Sécurité.

J KISTER (SNTRS) est intervenu sur le **manque de relations** entre le service SCT et le service « Qualité » dépendant du nouveau **Département de l'Animation et des Partenariats Scientifique (DAPS)** (cf CR du CTPC du 30/3/99), en particulier sur le suivi de la **mise en place des Bonnes Pratiques de Laboratoires (BPL)** et du futur cahier de laboratoire : pour le SNTRS, le succès de ces initiatives ne pourra avoir lieu que **par l'information la plus large et le débat avec les personnels** ! Il ne faut surtout pas aller trop vite et « balancer » les choses sans explications comme cela a été fait pour le « Guide BPL » ! Il faut « convaincre » et non « contraindre » ! De plus une **véritable démarche « BPL » ne peut se faire sans des moyens financiers nouveaux, une mise en conformité des machines, des personnels permanents en nombre**

suffisant et bien formés !! Qualité ne peut pas aller avec précarité et austérité !

F BANQUEY a répondu que des « réunions Qualité » allaient avoir lieu dans les régions ainsi qu'un prochain article dans « INSERM Actualités ». Il propose que le responsable du service « Qualité » soit invité aux travaux du CCHS.

A BERTAULT (ADR XII) a indiqué que la mise en place des BPL et du futur cahier de labo allait se traduire par une surcharge de travail dans les ADR ! Et il fallait faire plus qu'un article dans IA : il faut des initiatives au niveau local, c'est à dire dans les ADR ! D'où la nécessité d'avoir des « contacts BPL » locaux.

S LABAUME (SNTRS) a évoqué le problème des unités INSERM au sein d'autres structures comme à Saint Louis où l'Institut Universitaire d'Hématologie a diffusé son « propre » cahier de labo dans les labos universitaires et dans les unités INSERM : sans informations préalables quant au rôle de ce cahier, sans réunion pour le présenter et en discuter. Environ un tiers des personnels ont mal accueilli ce cahier et pour les deux tiers restant, seul une partie l'utilise de façon régulière.

F BANQUEY a annoncé qu'il y aurait des « Ingénieur Qualiticien » dans les ADR « à terme », dont la définition du « profil type » est en cours.

3- Suivi des travaux des derniers CCHS

Le **Groupe de Travail « CLHS »** a été renouvelé : **Gilles BAILLY** y remplace Daniel HENZEL pour le SNTRS.

Un **nouveau Groupe de travail** a été proposé par la Direction Générale : « **Procédure d'ouverture des Unités** ». En fait, la création de ce groupe de travail est **une des conséquences de l'affaire Bihain-U391 de Rennes** où de nombreux problèmes d'H&S ont été révélés, notamment dans un rapport du CHS de l'Université Rennes-I.

La Direction Générale de l'INSERM donne mission au CCHS de réfléchir aux **conditions minimum d'H&S nécessaires AVANT l'ouverture d'une nouvelle Unité**, voire même aller jusqu'au refus si les conditions d'H&S ne sont pas assurées. **J KISTER** en fera parti pour le SNTRS tout en souhaitant que le champ de réflexion de ce groupe ne se limite pas aux seules créations d'unités mais aussi aux **créations d'EMI, c'est à dire aux unités mixtes INSERM-Universités** ou comprenant d'autres partenaires. **G BAILLY** a souhaité que le rapport de visite de l'Inspecteur d'H&S soit transmis aux membres des CSS lors des examens quadriennaux des unités, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

4- Plan de Prévention 1999 (G ABADIA)

2 thèmes importants ont été abordés :

- **La Journée Nationale de Prévention** sur les « **Risques Biologiques** » (cf ci-dessous) ;
- **l'Evaluation des Risques** (Chargé de Mission : GAUDY) : il y a eu un questionnaire envoyé à toutes les unités mais il semble qu'il ait été « mal vécu » ! Il

n'y a plus eu de suivi depuis 1995 ! D'où le projet d'audit sur les moyens de prévention des unités dont les résultats seront présentés au prochain CCHS.

J KISTER s'est étonné que cet « audit » est été annoncé par un article dans la « Lettre de la Direction Générale » sans aucune concertation ni auprès des responsables du service SCT, ni auprès des organisations syndicales, sans bien entendu que ni le CCHS ni le CTPC n'aient été informé ?

F BANQUEY réponds qu'il s'agissait d'un « loupé » du à une secrétaire un peu trop zélée ! Il assure qu'il n'y a pas d'« audit général » sur l'H&S mais seulement sur « l'évaluation des risques » !

Là encore, c'est suite à « l'affaire BIHAIN » que la DG souhaite une « remise à plat » des risques dans les unités !

Le DG fera-t-il un « rectificatif » dans une prochaine « Lettre » ? **F BANQUEY** répond catégoriquement « **NON** » !!

Ainsi est illustré, encore une fois, le haut degré d'hypocrisie de cette Direction Générale de l'INSERM, refusant d'admettre leur « erreur » et affichant un véritable mépris aussi bien envers les personnels des services administratifs concernés que vis à vis de l'ensemble de la communauté scientifique et de leurs représentants syndicaux !

Une question a porté sur la **demande d'inventaire de l'ANDRA (déchets radioactifs)** à travers un questionnaire en cours dans les unités, en particuliers concernant les **tarifs des enlèvements** (semble-t-il très élevés) : le **SG** a répondu que l'INSERM « n'y pouvait rien » et que cela était du à la **situation de monopole de l'ANDRA !** (*ces tarifs sont volontairement coûteux pour « calmer » les utilisateurs inconscients des dangers qu'ils peuvent faire courir aux autres ... RQ de JL Andrieux, représentant SNTRS au CHS CNRS et du Ministère*).

De **nouvelles réglementations** viennent d'être publiées concernant la **radioprotection** notamment la mise en place d'une **dosimétrie « en temps réels »**. Il a été également fait état des incertitudes actuelles sur l'avenir de l'OPRI.

Un **plan de remise en conformité des machines** est en cours à l'INSERM. (l'inventaire est fait, les devis sont en cours) : il s'agit d'une opération ayant un coût très important ! (*application d'un décret de 1992 avec un délai de 5 ans de mise en oeuvre : cette opération devait donc être terminée en 1997 !! La non conformité d'une machine est un cas de retrait immédiat du travail devant un risque de « danger grave et imminent » d'accident du travail et ce sans abandon de poste : c'est à l'administration de prouver que la machine est conforme !*) Le **SGEN** fait remarquer que cette mise en conformité des machines était un **préalable obligatoire pour obtenir l'agrément « BPL »** !

Concernant les « Risques Chimiques », une cartographie est en cours.

L'utilisation de **pages WEB** pour diffuser les informations d'H&S concernant la prévention des risques est aussi à l'étude.

Au sujet de la **Formation**, celle des « **correspondants H&S** » des unités est en cours, celle des membres des **CLHS** et du **CCHS** doit être rapidement mise en place, avec en plus des interventions H&S lors des formations des **nouveaux Directeurs d'Unités** (un guide spécialement à leur intention va être remis à jour).

Une nouvelle collection INSERM de « **Guide bleu** » est sortie : n°1 sur les BPL, n°2 sur les Analyses Biologiques ; à venir, les règles d'H&S, « nouveaux entrants », « sécurité incendie », ...

Un dépliant sur le **mode d'emploi des « registres d'H&S »** va être édité : en effet, il a été constaté des « dérives » notamment cahier avec pages non numérotées, ...

Un groupe de travail s'est penché sur les « **confinements des labos** » (L2, L3).

Il a été aussi noté une **progression des « autoprélèvements »** d'où la nécessité d'un rappel des dangers de ces pratiques illégales.

Enfin, un nouveau recensement des « **correspondants H&S** » est à faire.

Une question : Peut-on rendre « **obligatoire** » la **formation des « correspondants H&S »** en raison de problèmes rencontrés par certains pour les autorisations d'absence (formation de 5 jours) ? Dans le décret, il est fait obligation au « **ACMO** » (Agent Chargé de la Mise en Œuvre) de suivre la formation : on peut considérer les « **correspondants H&S** » comme les **ACMO** des unités, dans ce cas, le **stage est OBLIGATOIRE** (décret du 9 mai 1995).

5- Journée Nationale de Prévention 1999 (B CORNILLON)

Il ne s'agira pas d'une seule Journée pour toutes les ADR mais d'une **Journée dans une période, du 13 Septembre au 1^{er} Octobre 1999**. Le thème en sera les « **Risques Biologiques** ».

Le **matin** sera convoqué un **CLHS** de l'ADR avec présentation des **résultats de l'enquête** effectuée de Juillet 1998 à Février 1999 sur les « Risques Biologiques » tant au niveau national qu'à celui de l'ADR. **L'après-midi** sera consacré à « **l'auto-évaluation** » des **risques biologiques au niveau de chaque unité**, animée par le correspondant H&S (des fiches d'aide à l'évaluation seront distribuées).

Il y a une obligation réglementaire de la part des Directeurs d'Unités à effectuer ce travail d'évaluation des risques par ceux qui travaillent dans les laboratoires ! (l'envoi d'une lettre du DG spécifique aux Directeurs d'Unités est à l'étude). **F BANQUEY** propose une communication dans « **INSERM actualités** » sur l'organisation de cette Journée.

Les résultats de cette Journée de Prévention seront présentés aux membres du CCHS.

B CORNILLON va ou a déjà pris rendez vous avec chaque Ingénieur d'H&S des ADR pour choisir la date de cette Journée par ADR, à laquelle il participera. Le problème actuel étant que **certaines ADR (essentiellement celles de la Région Parisienne) n'ont pas encore mis en place leur CLHS, faute de la nomination par les organisations syndicales de leurs représentants locaux !!** Il est envisagé au 1^{er} Septembre de procéder à des **nominations d'office** si cette carence persistait encore afin de pouvoir avoir tous les **CLHS** constitués pour cette Journée Nationale de Prévention !

Enfin, un groupe de travail « **Risques Biologiques** » s'est mis en place entre l'INSERM, le CNRS, l'Institut Pasteur, Sanofi.

6- Bilan de la Médecine de Prévention (G ABADIA)

Un des faits marquants de ce bilan (déjà vu au CTPC dans le cadre du Bilan Social 1998) est le poids de plus en plus important de la **précarité** avec **près de 50% des prises en charges concernant des personnels « non INSERM »**. De plus, la **très grande partie des personnels non payés par l'INSERM travaillant dans nos unités ne sont pas « vu »**

par la Médecine de Prévention INSERM !

Concernant la sérologie « Hépatite B » : il est préconisé une sérologie AVANT les rappels ce qui revient beaucoup plus cher (deux fois plus cher). D'autre part, que faire en cas de contamination s'il y a eu refus du vaccin ou des rappels ?

Il a été noté une augmentation importante des cas d'allergie. Il a eu 125 visites d'Unités en 1998 (seuls les problèmes de l'Iode125 ont été signalés, ... cf BIHAIN !)

En 1998, le taux d'accidents du travail se situe à 1,71%, taux qui est stable, mais on remarque que ce sont les « jeunes » qui se blessent le plus ! Les accidents les plus nombreux concernent les mains (40%) et les yeux (14%), essentiellement des piqûres ou des brûlures. Il y a eu 4 cas reconnus de maladies professionnelles.

G BAILLY s'est étonné du faible taux de déclaration des accidents de travail (autocensure) due souvent à une « peur » des agents. Ainsi, même en cas d'accident bénin (donc sans déclaration d'accident), il faut inciter les personnels à consigner celui-ci dans le Registre H&S avec éventuellement le nom d'un témoin. En effet, si plus tard cet incident se révèle avoir eu des conséquences plus graves, il sera alors plus facile au médecin de prévention de faire une déclaration d'accident ou de maladie professionnelle sur la base du registre H&S.

7- QUESTIONS DIVERSES :

7-1) Problème de ventilation du Bâtiment INSEM de Saint-Louis

Suite à des dysfonctionnements depuis plus de 10 ans, un nouveau système de ventilation a été installé et remis en route de manière intempestive ce qui a entraîné des nuages de poussières dans tout le bâtiment et certains agents ont été victimes de troubles de santé. A SOULIE (SGEN) et S LABAUME (SNTRS), étant toutes les deux sur le site, ont dénoncé le fait que l'on ait attendu si longtemps pour remettre en état ce bâtiment. GAUDY (responsable des bâtiments à l'INSERM) confirme que pour ce type de locaux il y aurait tout à refaire « car tout arrive en bout de course » (air, électricité, accès, ...), comme on vient de le faire pour le bâtiment Picpus à Bicêtre, mais outre le problème des financements, cela entraîne une gêne importante pour une période assez longue.

A BERTAULT demande que dans ce type de « gros pépin » il y ait une cellule de crise au niveau de la Direction Générale afin de soulager les responsabilités des ADR.

F BANQUEY demande qu'un « historique » de la crise soit fait afin qu'il y ait « un retour d'expérience » d'établi. Un groupe de travail sur les « situations d'urgence ou de crise » a été mis en place sous la responsabilité de Madame CHEMLA (où l'on retrouve le traumatisme de l'affaire BIHAIN !).

7-2) Unité 391 de Rennes (« affaire BIHAIN »)

Suite au Rapport du Comité d'H&S de l'Université de Rennes I, diffusé aux membres du précédant CCHS, la Direction Générale de l'INSERM a élaboré un « contre-rapport » qui sera transmis aux membres du CCHS. Ce rapport ne concerne que l'aspect « H&S » de cette « affaire » : les accusations de « fraude scientifique » étant actuellement en cours d'instruction par la Justice. Un « groupe de travail » mis en place par le DG INSERM, a procédé à une « analyse approfondie » des « accusations » du rapport de l'Université Rennes I. Il en ressort :

- qu'il n'y avait pas de problème « général » d'H&S à l'U391,
- que le « climat psychologique difficile » en raison de « l'abus d'autorité du Directeur » décrit dans le rapport de Rennes I reposait sur des accusations infondées et partiales (car il n'y a aucun témoignage à décharge du Directeur !), seul est reconnu un « manque de tempérance du Directeur » !!
- que ce rapport comportait de nombreuses inexactitudes quant aux règles d'H&S,
- mais qu'il y avait bien un problème de structure au niveau de l'INSERM : absence de l'ADR et de l'Ingénieur d'H&S de Bordeaux dans le groupe de travail de l'Université de Rennes I (du au fait que l'ADR responsable de l'Ouest n'était plus Lille mais Bordeaux et que l'Ingénieur H&S de Bordeaux était en formation, d'où personne de l'INSERM),
- que les conditions matérielles (locaux) préexistaient à la création de l'U391 (en particulier pour les problèmes liés au traitement de l'iode 125, avec des travaux de mise en conformité évalués à 80 000F non effectués du fait du départ prévu de l'U391 dans un autre site) d'où la réflexion de la Direction Générale sur les conditions d'H&S minimales à l'ouverture d'une Unité.
- démenti sur l'absence de suivi médical : tous les personnels statutaires INSERM ont été suivis annuellement, ceux dépendant d'un financement GENSET (CDD) dépendait de l'Université (convention).

Conclusion de F BANQUEY, Secrétaire Général : « l'affaire BIHAIN-U391 » est close !! (sous son volet H&S).

J KISTER a rappelé que dans cette « affaire » la Direction Générale avait une très grande responsabilité dans la situation actuelle de « gâchis » : refus d'une commission d'enquête scientifique comme le demandait le Conseil Scientifique, suivi à quatre ans de l'Unité au lieu des deux ans proposés par le CS, acceptation de la mise en disponibilité de Bihain et d'un de ses collaborateurs d'où la fermeture de facto de l'Unité 391 sans aucune évaluation ni de la CSS ni du CS : tous ces faits démontrent que le Directeur Général de l'INSERM a tout fait pour bloquer le travail d'enquête des instances scientifiques de l'INSERM. Cette affaire est malheureusement très révélatrice des abus que peut engendrer la course « au profit » par le manque de transparence, le recours massif aux emplois précaires CDD sans aucune protection sociale ni suivi médical, et débouchant sur un climat détestable de pressions psychologiques et de non-respect des règles d'H&S, le tout renforcé par la présence d'un Directeur autoritaire et paranoïaque. Non l'« affaire BIHAIN » n'est pas close : le CCHS aura encore à débattre de cette « affaire » et vous pouvez compter sur les représentants du SNTRS CGT pour approfondir cette affaire !

7-3) Laboratoire L4 de Lyon

Ce laboratoire de type L4 (le seul en France, installé dans les anciens locaux de l'Institut Pasteur de Lyon dissout depuis deux ans) est la propriété de la Fondation MERIEUX. L'INSERM en sera un des utilisateurs et disposera d'un droit de regard sur son fonctionnement. L'inspecteur d'H&S a été associé à l'étude des conditions de sûreté en particulier sur le suivi des personnels INSERM.

Malgré ces « bonnes paroles » rassurantes du Secrétaire Général BANQUEY, B CORNILLON, qui a bien étudié ce dossier, semble beaucoup plus réservé : l'INSERM n'a jamais été consulté sur ce projet de « L4 » encore moins sur sa localisation dans le centre de Lyon, en bordure du Rhône !! Si l'on sait que doit y être gardé des souches ultra dangereuses comme le virus Ebola, aucun spécialiste « censé » aurait choisi un tel site avec de tels risques potentiels !! De plus, certaines informations récentes ont fait état que MERIEUX, après une période de « prestige », commence à réaliser que ce laboratoire va lui coûter très cher à entretenir et donc envisagerait une rétrocession à l'INSERM après une période de 3 à 4 ans !! Même si BANQUEY a bien (mollement !) démenti, il faudra rester très vigilant sur ce dossier !!

7-4) Marchés INSERM

Comble de l'absurde : les produits référencés dans les marchés INSERM concernant l'application des règles d'H&S sont justement ceux qui ont été déconseillés par les notes du Service des Conditions de Travail (gants, ...) !!! F BANQUEY le reconnaît sans se l'expliquer : il indique que lors de la renégociation de ces marchés, « l'aspect H&S soit mieux pris en compte en suivant cette fois l'avis des préventeurs » !! (sic) *Pourquoi ne pas l'avoir fait AVANT ? ? ?*

Prochains CCHS : 7 Octobre 1999, 16 Décembre 1999

Compte rendu rédigé par Jean KISTER, Juillet 1999

PS : les membres du CCHS ont reçu en Juillet une lettre de G ABADIA nous informant de sa démission de son poste de responsable du Service des Conditions de Travail (SCT) de l'INSERM à compter de Septembre 1999 tout en indiquant : « *Cependant, je ne peux que regretter que la prévention médicale et technique des risques professionnels ne soit pas plus intégrée dans la vie et la politique de l'Institut.* ». Le secrétariat de la section INSERM du SNTRS CGT la rencontrée avant son départ de l'INSERM. Elle nous a confirmé que son départ était bien du aux multiples « tracasseries » qu'elle a du subir depuis sa prise de fonction au SCT : sur tous les sujets concernant l'H&S et la Médecine de Prévention, elle était la dernière informée (quand elle l'était !) : l'audit sur l'« H&S » annoncé par « La Lettre du DG », les Marchés INSERM sans aucune consultation du SCT, ... D'où sa conclusion que l'actuelle Direction Générale de l'INSERM n'a aucune « culture de prévention » : elle en a donc tiré les

conclusions par l'annonce, avec beaucoup de regrets, de son prochain départ du SCT.

PS Bis : nous venons également d'apprendre le départ « précipité » du Secrétaire Général de l'INSERM, l'« amiral » FG BANQUEY, remplacé dès Septembre 1999 par Hervé DOUCHIN, actuellement Directeur de la Direction des Ressources Humaines au Siège du CNRS ... Autant le dire franchement, Monsieur BANQUEY ne sera pas « regretté » par les personnels de l'INSERM !!

PS Ter : « Last but not least » ! Un troisième départ vient également d'être connu parmi les « hauts » responsables de la Direction Générale de l'INSERM : celui de Laurence SCHAFFAR-ESTERLE, responsable du nouveau Département de l'Animation et des Partenariats Scientifique (DAPS), ex-SPI, qui a rejoint l'Observatoire des Sciences et Techniques (OST) en tant que Directeur Adjoint.

Paris, le 15 Septembre 1999

Monsieur le Président du CCHS,

Les représentants intersyndicaux du CCHS prennent acte de la lettre du 20 Juillet 1999 de Madame Geneviève ABADIA annonçant son départ de l'INSERM.

Ils regrettent cette décision due essentiellement au fait qu'elle n'a pas pu exercer sa mission. Ils ne peuvent que déplorer le mépris de la Direction Générale vis à vis du Service des Conditions de Travail, ce qui traduit son désintérêt pour les questions de prévention médicale et d'Hygiène et de Sécurité en général.

Ils vous demandent expressément d'intervenir auprès de la Direction Générale pour nommer, dans les meilleurs délais, un responsable pour ce service, avec l'assurance de mener à bien sa mission, dans un domaine dont l'INSERM se devrait d'être le fer de lance.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

L'intersyndicale : SNTRS-CGT, SNIRS-CGC, SNCS-FSU, SGEN-CFDT

Pour copie à A Monsieur le Directeur Général de l'INSERM
Aux membres du CCHS

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

7, rue Guy Môquet - Bâtiment N - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex
Tél. : 01.49.58.35.85 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mèl : sntrs-cgt-bn@vjf.cmr.fr

Villejuif, le 14 septembre 1999

Monsieur Francis LAHERA
Directeur du Département de l'Emploi
Scientifique et Technique
INSERM 101, rue de Tolbiac
75654 PARIS CEDEX 13

Monsieur le Directeur,

La section INSERM du SNTRS-CGT revendique fortement la mise en œuvre des moyens permettant une réelle prise en charge de la santé au travail pour tous les personnels de l'organisme (titulaires et précaires). Ceci passe par le développement d'une véritable politique de prévention.

Cette revendication a toujours été un axe important de notre action syndicale. Elle s'exprime aujourd'hui dans un double contexte :

1°) celui de la « clôture », de « l'affaire Bihain » annoncée par la Direction Générale qui étudie les questions soulevées par cette affaire au niveau de l'hygiène et de la sécurité et de la maltraitance psychologique des personnels

2°) celui de la démission du chef du Service des Conditions de Travail qui a exprimé son regret « que la prévention médicale et technique des risques professionnels ne soit pas plus intégrée dans la vie et la politique de l'Institut ».

La section exprime son inquiétude face à plusieurs questions qui demeurent en suspens :

.../...

1°) celle de la nomination à la tête du SCT d'un médecin assurant à la fois les fonctions de médecin coordonnateur et de relation avec la direction pour la mise en œuvre d'une véritable politique de santé au travail

2°) celle de la nomination urgente du chargé de mission aux risques chimiques, pressenti pour succéder à I. Muranyi-Kovacs (parti à la retraite depuis juin dernier) ainsi que celle du chargé de mission « technique et qualité » et l'attribution des locaux nécessaires à l'exercice de ces 2 fonctions. Nous nous permettons de vous rappeler aussi qu'à ce jour il n'y a toujours pas d'ingénieur Hygiène et Sécurité nommé sur le site Henri Mondor à Créteil.

3°) celle de la mise en place de moyens réellement efficaces pour la prévention des risques liés à l'utilisation des radioéléments dans nos laboratoires. En effet, l'utilisation des radioéléments est très répandue dans les laboratoires de l'INSERM, elle est appelée à se développer, avec d'autres techniques de marquage, notamment dans les recherches de "l'après-gène" pour l'étude de l'expression des gènes à différentes échelles. Nous pensons donc que le problème des risques liés à la radioactivité doit être traité de manière spécifique par un responsable de haut niveau (chargé de mission) compétent dans cette classe de risque.

Sur ce dernier point notre syndicat s'interroge à propos de la publication d'un avis de concours externe pour le recrutement d'un IE2 au Service des Conditions de Travail. Ce profil contient un cumul de fonctions qui, dans un organisme de l'importance de l'INSERM, ne peuvent être occupées par une seule et même personne.

Nous avons vu avec "l'affaire Bihain" qu'il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble des risques et des conditions de travail, pour ne pas s'exposer à remettre en cause des programmes entiers de recherche. C'est pourquoi nous serons attentifs aux recrutements qui seront faits dans ces domaines et qui doivent être traités de manière très professionnelle. Nous osons vous demander la même vigilance.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération.

Jean-Pierre BAZIN
Pour la section INSERM du SNTRS-CGT

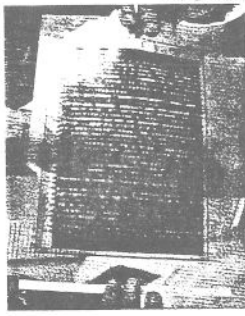


Un gène de l'obésité

BIOLOGIE

face à la justice

Pour la première fois en France, la justice enquête sur une possible fraude scientifique. Le chercheur de l'Inserm Bernard Bihain a-t-il manipulé les résultats de ses expériences ? Une affaire qui montre que science et gros sous ne font pas forcément bon ménage.



C'est l'histoire d'une découverte scientifique pleine de promesses qui finit par empoisonner la recherche française. En 1992, le chercheur belge Bernard E. Bihain propose une nouvelle théorie mettant en jeu un récepteur placé dans le foie, et constituant une des clés du mécanisme biologique de l'obésité. Baptisé LSR (lipolysis stimulated receptor, récepteur stimulé par la lipolyse), ce récepteur serait capable de dégrader et d'éliminer certaines graisses provenant des aliments, et pourrait ainsi, s'il était stimulé par des médicaments, enrayer la prise de poids et lutter contre l'obésité (voir encadré p.19). L'intérêt d'une telle découverte est colossal, et surtout potentiellement très lucratif : avec des millions d'obèses essentiellement concentrés dans les pays riches, le marché mondial des traitements de cette maladie est estimé à plus de 60 milliards de francs...

Le conte de fées se poursuit avec la création, en 1993, d'une unité Inserm basée à l'université de Rennes-1, l'U391, intitulée "nutrition, métabolisme lipoprotéique et athérosclérose", dirigée par Bernard Bihain. Et l'histoire devient même exemplaire avec la signature d'un accord de partenariat, en 1997, entre l'unité 391 et Genset, société française leader dans le domaine des biotechnologies, spécialisée dans la découverte de gènes pouvant intéresser l'industrie pharmaceutique. On attend alors la suite avec impatience, à une époque où la recherche française est volontiers montrée du doigt pour son incapacité à valoriser économiquement ses découvertes. L'objectif est atteint avec le dépôt à l'INPI ●●●

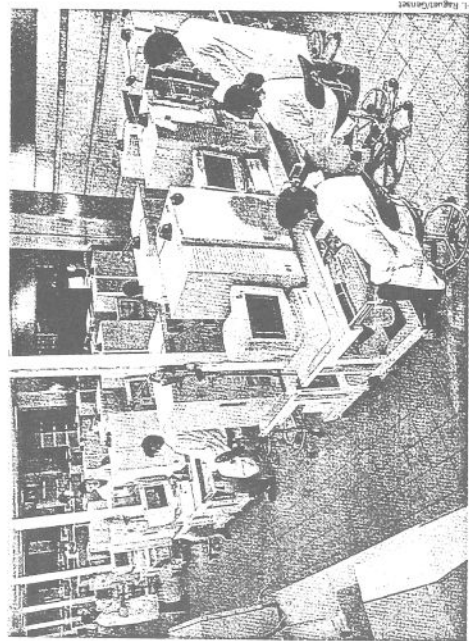
UN RÉCEPTEUR PLACÉ DANS LE FOIE SERAIT UNE DES CLÉS DU MÉCANISME BIOLOGIQUE DE L'OBÉSITÉ.



observer dossier savoir le Guide actualités

●●● avant de raccrocher subitement son téléphone. Même atmosphère de crainte lorsqu'un intermédiaire propose de vous mettre en relation avec un scientifique "ayant travaillé dans l'unité 391", mais qui veut rester anonyme avant de refuser finalement de préciser quelles étaient ses fonctions exactes, "de peur que Bernard Bihain ne me reconnaisse". On est bien loin de la science, au point de laisser entendre, pour certains, que les résultats de l'article du JBC ne présenteraient pas plus de garanties de sérieux que ceux obtenus à l'époque de l'U391. Pour Michel Philippe, directeur-adjoint du département des sciences de la vie au CNRS, et chargé à l'époque des liens par le président de l'université d'enquêter sur les travaux de l'unité, "les spécialistes qui ont lu l'article de Bihain avant d'en accepter la publication dans le JBC l'ont fait sur la base de documents remis par le chercheur, sans refaire les expériences". Selon ce scientifique, le seul moyen d'en avoir le cœur net serait de permettre à une commission d'experts internationaux de reprendre depuis le départ toute l'expérience, et d'en reproduire tous les résultats. "C'est d'ailleurs ce qu'avait promis de réaliser le ministre de la Recherche, ce qu'il n'a jamais fait", rappelle le chercheur.

L'INERTIE DES POUVOIRS PUBLICS
Car l'autre question qui reste toujours sans réponse concerne la stupéfiante inertie des autorités scientifiques dans cette affaire. "Je ne comprends toujours pas aujourd'hui pourquoi le rapport Corvol a été émis par le ministère, en toute connaissance de cause", s'interroge ainsi un scientifique de l'université de Rennes-1. Signée de Jean-Pierre Brun et Jacques Lenfant, respectivement vice-président et président de l'université, une tribune dans *Le monde* s'intitulait en juillet 1998 tout simplement "Pourquoi taire une fraude scientifique ?". Autre témoignage : "Pourquoi l'Inserm et le ministère n'ont-ils pas voulu clarifier la situation et prendre à l'encontre du directeur de l'unité les sanctions qui s'imposaient ?". questionne Daniel Renou, ingénieur d'étude à l'administration déléguée de l'Inserm en Bretagne à l'époque des faits... Et dont la mission n'a curieusement pas été renouvelée "deux mois après que j'ai tenu d'en savoir plus, en mai 1997, sur ce qui se passait à l'intérieur du laboratoire". On est également en droit de s'étonner, comme Michel Philippe, que la commission d'enquête constituée d'experts étrangers, annoncée en mai 1998 par le ministère de la Recherche, n'a en fait jamais vu le jour... Un immobilisme sur lequel le même ministre ne souhaite toujours pas s'exprimer au-



Laboratoire de très grand séquençage à Genset-Evry.

LA RECHERCHE SUR LES "MALADIES RENTABLES" EST-ELLE MENACÉE DE DÉRAPAGE ?

Sans mettre en doute l'honnêteté de Bernard Bihain, le biologiste Philippe Froguel regrette le manque d'éthique de certaines sociétés de biotechnologies.



decine, sciences, santé et société (voir *Eurêka* n°45). Mais quant à revenir sur les recherches menées sur le récepteur LSR, il n'en est pas question : "Trop de temps a passé, les gens se sont dispersés".

L'ÉTAT DOIT-IL FINANCER GENSET, SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉNOMIQUE ?
Mais peut-être faut-il, pour mieux comprendre cette histoire, s'intéresser de plus près aux intérêts financiers colossaux qui touchent aux recherches sur les gènes impliqués dans des "maladies rentables". Les regards de plusieurs protagonistes de l'affaire se tournent en effet vers la société Genset, dont le siège social est basé à Evry-Genset, porte-drapeau des biotechnologies françaises, cotée à Paris et à New York, avec ses quelque 500 salariés dans le monde et son chiffre d'affaires de 176,5 millions de francs. Mais qui n'est toujours pas rentable, et dont le cours de l'action en bourse ne cesse de chuter, passant ces douze derniers mois de 40 à 12 dollars. Genset, partie prenante dans les recherches menées par Bernard Bihain depuis le contrat passé en février 1997 avec son laboratoire. Genset, qui annonce triomphalement, en avril dernier, la publication de l'article de Bihain dans le *JBC*, rappelant au passage que "le marché mondial potentiel de l'obésité est estimé entre 10 et 15 milliards de dollars". Pour Philippe Froguel, "il est

enquête

clair que se sont les intérêts financiers énormes mis en jeu dès la signature du contrat avec Genset qui ont fait dériver les recherches menées par Bernard Bihain, qui est certainement un chercheur honnête". Traduction de cet avis, partagé par d'autres personnes proches de l'affaire : dès lors que Genset avait commencé à financer les recherches sur le LSR, des lors que des techniciens et des scientifiques travaillant à l'unité 391 étaient eux-mêmes salariés de l'entreprise, le plus souvent en contrats à durée déterminée, c'est-à-dire à la mise en évidence et la compréhension du récepteur anti-obésité. Quant à l'immobilisme des autorités, scientifiques et ministérielles, "il ne peut s'expliquer que par les protections dont bénéficie en plus haut lieu la société Genset", estime un scientifique de l'université Rennes-1. "Entreprise bénéficiant en effet de nombreux relais dans l'Etat", avance pour sa part Philippe Froguel. Certains chercheurs, cités en particulier dans la revue britannique *Nature* en mai dernier, se plaignent eux aussi de largesses - plusieurs centaines de millions - dont Genset bénéficie de la part de l'Etat. "Le vrai problème est le suivant : faut-il aider Genset, société privée de génomique, avec des fonds publics ? Finalement, le cabinet de Claude Allègre a décidé de ne plus financer des projets de génétiques des maladies fréquentes (comme le diabète) menés par des laboratoires publics indépendants. Genset et ses alliés d'Evry doivent-ils constituer l'unique centre de génétique appliquée en France ? Je ne le crois pas ! Si cela devait être le cas, des gens comme moi se poseraient sérieusement la question de savoir si on peut faire de la génétique appliquée dans un laboratoire public en France ou bien s'il faut émigrer pour réussir", s'interroge Philippe Froguel. Et si l'histoire du gène et du récepteur LSR, plutôt qu'une véritable fraude scientifique, constituait surtout un avertissement sur les risques que comporterait à l'avenir des relations entre entreprises de biotechnologies et laboratoires publics centrés sur la recherche immédiate de gènes lucratifs ? "Je pense que trop de sociétés de biotechnologies se créent pour faire du profit à court terme, à l'aide d'annonces médiatiques entraînant une montée de leur cotation en bourse. Personnellement je préfère travailler en collaboration avec les industriels pharmaceutiques qui, aujourd'hui, ont une réelle éthique", commente Philippe Froguel. "A l'avenir, conclut une ancienne collaboratrice de l'unité 391 de Rennes, il ne faut plus que l'éthique scientifique soit bafouée par des contrats passés avec le privé". © Pedro Lima et Denis Sergent

INTERNET. LES FRANÇAIS "DÉCONNECTÉS"
75 % des Français ignorent le sens des mots "Web", "Internet", ou "mail". L'enquête a été faite par Cetelem et Net Value auprès de 4 000 personnes. Même parmi ceux qui possèdent un ordinateur, 77 % ignorent ce qu'est un fournisseur d'accès et 20 % ne savent pas ce qu'est un navigateur.

PORTABLE, C'EST DANS LA POCHÉ !
Tout occupé à préparer l'industrialisation de son iMac portable (nom de code P1), Apple concurrencie également, dans le plus grand secret, un ordinateur de poche. La firme avait pourtant abandonné cette voie en 1998 après l'échec cuisant de son ordinateur Newton. Pour prendre cette fois moins de risques, Apple a initié, en partenariat avec le leader du secteur, Palm Computing, en vue de licencier son système d'exploitation Palm OS. A la fois simple et remarquable d'efficacité, ce système bénéficie d'une logithèque comprenant une dizaine de milliers de titres. <http://www.news.com/NewsItem/0,4-38538,00.html>

la grosse baleine immobile
Le 15 juin dernier, l'ISS (International Space Station) a été incapable d'éviter un débris spatial qui lui fonçait dessus. L'alerte avait pourtant été donnée suffisamment à l'avance et la décision de dérouter la station prise en seulement quinze minutes. Mais la commande n'a pu être interprétée par les ordinateurs de bord : les logiciels embarqués par le module Zarya n'avaient pas été reconfigurés pour prendre en compte la nouvelle masse de la station, à laquelle a été ajoutée le module Unity fin 1998. Par chance, le débris spatial est finalement passé à côté de la merveille technologique à 25 milliards de dollars...

un devenir incertain
Selon le dernier bilan des Océas (dominées : 1 098 des centres d'étude et de conservation du spermé humain), 22 793 embryons sont actuellement conservés en France, dix centres (concernant 15 000 embryons), ont communiqué des données sur le devenir envisagé pour ces embryons par leurs générateurs. 66 % d'entre eux s'inscrivent encore dans le cadre d'un projet parental, 8 % pourraient être donnés à un autre couple, 4,3 % pourraient faire l'objet d'un don à la recherche. Pour 14 % des embryons, les centres ne disposent en revanche d'aucune information sur la volonté des générateurs.

la France à la traîne
Toutes les agglomérations de plus de 2 000 habitants devraient être placées dès l'an 2000 sous surveillance pour les réseaux d'assainissement et d'épuration. C'est une directive de la commission européenne qui le stipule. Or, d'après les professionnels du secteur, la France aura au moins cinq ans de retard sur cet échéancier. Les communes redoutent que la mise en conformité ait un impact fort sur le prix de l'eau et la facture du consommateur...

Les organismes de recherche se préoccupent enfin du problème

FRANCE : COMMENT LUTTER CONTRE LA FRAUDE ?

OLIVIER BLOND

Le problème de la fraude en sciences a émergé brusquement en France avec l'affaire du « gène de l'obésité », ou « affaire Bihain », en 1998. Depuis, le nouveau paradigme dans la prévention de nouveaux cas semble être la mise en place de normes de qualité, de « bonnes pratiques », notamment dans la tenue d'un cahier de laboratoire. Une méthodologie inspirée de celle de certaines entreprises.

Blond
Ils
recherche.

« L'affaire Bihain », du nom du scientifique mis en cause, a secoué la biologie française. Elle reste encore non élucidée. Le chercheur belge, nommé en 1992 à la tête de l'unité 391 de l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) à Rennes, travaille sur ce qu'on appelle — rapidement — un « gène de l'obésité », qu'il aurait découvert. Les enjeux économiques potentiels sont énormes, et l'INSERM signe un partenariat

avec une société privée, Genset. Mais en 1997, deux chercheurs de l'équipe de Bernard Bihain viennent trouver le président de l'université de Rennes-1, pour lui demander de les protéger de leur directeur. Celui-ci les obligerait à manipuler leurs données scientifiques. Des membres de son équipe demandent ensuite que leur nom soit retiré d'un article soumis aux prestigieux comptes rendus de l'académie des sciences américaine (PNAS), parce que certains de leurs résultats, contrairement à la thèse de Bihain, n'auraient pas été pris en compte. Celui-ci déclare être victime d'une machination.

Manque de réaction. La revue *Nature* et la grande presse s'emparent de l'affaire en 1998. Cependant, l'INSERM étouffe par la lenteur et la faiblesse de sa réaction. Il faut attendre plusieurs mois pour qu'une première commission d'enquête soit nommée. Ses résultats sont longtemps gardés secrets, pour finalement être considérés comme non concluants. Une nouvelle commission d'enquête, composée de chercheurs étrangers plus indépendants, est ensuite nommée, après que Claude Grisecci, directeur général de l'INSERM, a été accusé de protéger le chercheur. L'affaire se poursuit en 1999 devant les tribunaux, tandis que Bernard Bihain a quitté la France pour les États-Unis, où il poursuit ses travaux pour Genset.

Quels sont aujourd'hui les dispositifs destinés à faire face à d'éventuels nouveaux cas ? Chercher à savoir s'il existe au ministère de la Recherche (MENER) des structures ou des textes traitant du problème, c'est s'exposer à être promené de service en service, pour finalement obte-



Bihain, ancien directeur de l'unité 391 de l'INSERM, avait tation de despote, dans un laboratoire empoisonné par tes querelles de personnes. Ses collègues l'ont accusé de à manipuler leurs données. L'affaire est aujourd'hui s tribunaux. (Clotilde F. FRIEDMANN/AGF)

blème ? On n'en sait pas grand-chose, mais à part quel concerne sans doute plus particulièrement les sciences du vivant (voir p. 67). Il faut d'abord s'accorder sur la terminologie. L'intégrité scientifique est définie en négatif par ce que l'Office of Research Integrity (ORI) américain*, référence internationale en la matière, appelle « scientific misconduct », cation ou falsification de données, plagiat, mais aussi les épineuses questions de signature des articles, à quoi certains veulent ajouter la « dissimulation » de données expérimentales ou de références bibliographiques.

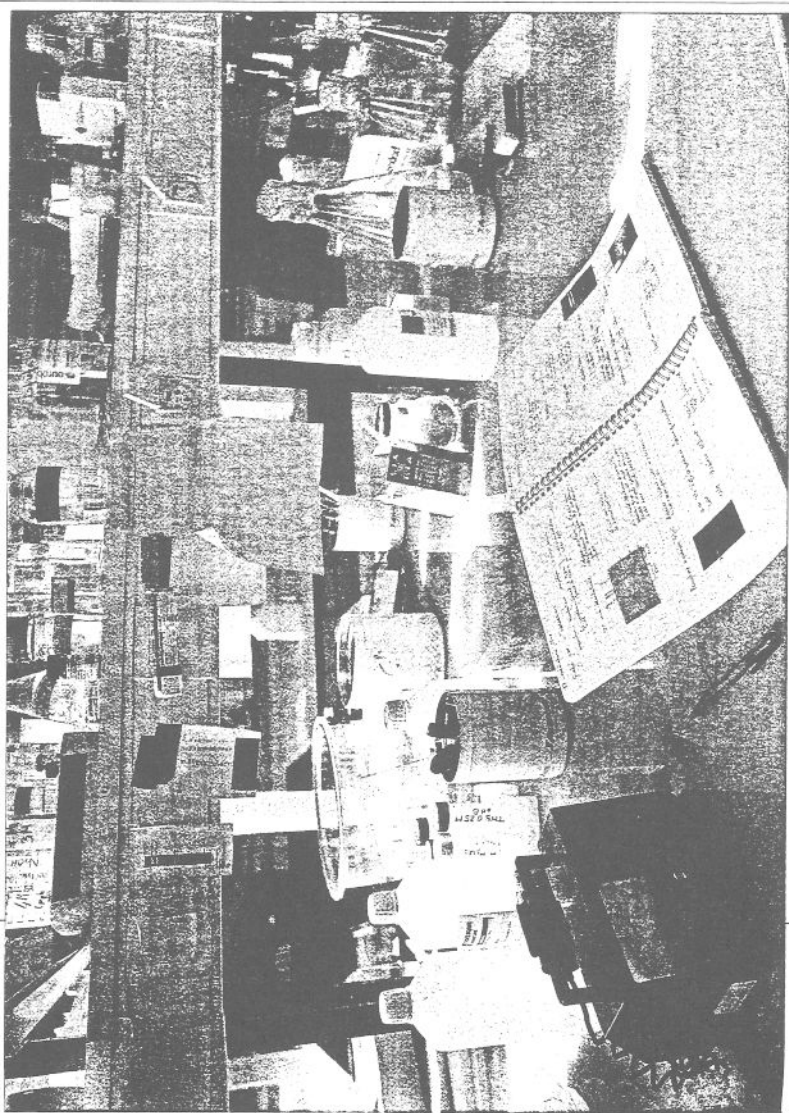
Quelques chiffres. Obtenir des données précises est extrêmement difficile. Geneviève Rougou, de la section n° 25 du CNRS (interactions cellulaires), parle de « quelques » cas, mineurs, depuis bientôt deux ans qu'elle fait partie de la commission. Etienne Landais, de l'unité 322 de l'INRA, a eu, lui, connaissance de deux cas

en cinq ans. Mais il est probable que les problèmes soient étouffés au niveau même des équipes, ou des organismes de recherche, protégés leur réputation. Les affaires ne parviennent généralement à la connaissance du public que via des chercheurs considérant qu'ils ont épuisé tous les autres recours, et qui décident de faire intervenir les médias pour défendre leur cause. Selon une des rares études portant sur le sujet, réalisée en 1993 par le magazine *American Scientist*⁽¹⁾, entre 6 et 9 % des 2 600 chercheurs qui avaient répondu à l'enquête avaient connaissance de plagiat ou de fabrication de données dans leur propre université. En 1995, une étude norvégienne révélait que sur 300 chercheurs pris au hasard, 22 % étaient au courant d'« entrées graves aux règles éthiques de la recherche ».

Selon Hervé Mabonneuve, ancien président de l'association européenne des éditeurs scientifiques (EASE), des cas de fraude seraient rencontrés dans 2 à 5 % des

études en recherche clinique⁽²⁾. Il raconte même que lors d'une réunion sur la « Qualité en recherche clinique », organisée en 1995 par l'association de l'industrie pharmaceutique française, 22 des 28 participants déclarèrent avoir connaissance de cas de fraude. Il est cependant difficile d'interpréter ces informations, trop fragmentaires.

Les comptes rendus d'activité de l'ORI sont peut-être l'information la plus représentative de la situation en biologie et médecine. L'organisme américain publie ses décisions et mentionne le nom des chercheurs incriminés, ainsi que leur organisme de tutelle, et fournit ainsi une base de données unique sur le problème. Entre 1993 et 1997, près de 1 000 plaintes ont été reçues. Parmi elles, seules 150 ont suscité une enquête, et 76 chercheurs ont été reconnus coupables de malversation. Ces chiffres sont à ramener au nombre d'articles publiés chaque année : la revue *Nature* rapporte que le *Science Citation*



En cas d'allégation de fraude, l'analyse des cahiers de laboratoire est le point de départ de toutes les enquêtes. C'est là que sont consignés les protocoles et les résultats. Les mesures de prévention visent à mettre en place des

normes précises définissant la manière d'y noter les informations. Après l'INRA, l'INSERM devrait distribuer à son tour des cahiers foliés dans ses laboratoires.

(Clotilde F. FRIEDMANN/AGF)

Index a référencé pour l'année 1998 près de un million d'articles (toutes disciplines confondues), dans 5 600 journaux scientifiques, et estime qu'il ne s'agit là que du dixième de la production mondiale ! Les sanctions de l'ORI vont d'une interdiction de recevoir des crédits publics pour une durée atteignant huit ans, à une obligation de travailler sous le contrôle d'un tuteur, en passant par un retrait « volontaire » de l'activité de recherche. L'engagement est critiqué pour sa lourdeur. Il s'est notamment empiété dans certaines instances pendant de longues années, comme



dans le cas Angelides, (voir tableau p. 82). Pour Susan Bergeret, la biochimiste qui a dirigé la commission d'enquête chargée de l'affaire « Si on m'avait dit que cela devenait ma vie, j'aurais fui à toutes jambes »⁽⁶⁾. Mais l'ORI a le mérite d'avoir développé une méthodologie pour traiter les cas de fraude. Il a défini tout le processus, de la protection des personnes qui pourraient porter des accusations (appelés *whistle blowers*, siffleurs ou avertisseurs), à celles mises en cause, en passant par les méthodes d'investigation.

En France, un groupe de travail réuni par l'INSERM en avril 1998 a étudié l'expérience américaine, celle des Allemands, échaudés par ce qui semble être le plus grand scandale scientifique européen, l'affaire Herrmann (voir tableau p. 82), et celle du Medical Research Council

publié en janvier 1999 un guide appelé « Les bonnes pratiques de laboratoire-Qualité de la recherche », inspiré d'un texte de l'OCDE⁽⁶⁾. Outre des recommandations sur l'utilisation des produits toxiques, le petit fascicule s'étend sur la conduite de la recherche et l'archivage des données. Il insiste sur la tenue du cahier de laboratoire. L'expérience a en effet montré son importance cruciale dans la vérification des travaux et de la sincérité de leurs auteurs. Or, ces cahiers ne sont pas toujours impeccables. Les pratiques sont aussi diverses que les laboratoires. Selon Martine Bungener, « il existe parfois de petits glissements, pas de la malhonnêteté, mais... ». Les recommandations du manuel, qui n'ont rien de contractuel pour l'instant, pourraient rapidement devenir obligatoires. Lors des inspections quadriennales des unités, la bonne tenue des cahiers pourrait même faire partie de l'évaluation.

Le filtre des comités de lecture est bien imparfait, car les chercheurs hésitent trop souvent à donner suite à leurs doutes, quand ils en ont

Dans l'idéal, ces bonnes manières devraient être transmises le plus tôt possible aux jeunes chercheurs, avant même leur recrutement, dès l'université. Mais interrogé par téléphone, le secrétaire des études doctorales du ministère semblait ignorer le problème.

Chercher l'erreur. La nécessité d'anticiper les problèmes découle également des déficiences de plus en plus manifestes des comités de lecture des revues scientifiques. La validation par les pairs, une des bases pourtant du fonctionnement de la communauté scientifique, se résume aujourd'hui trop souvent à un rapide test de cohérence. A seul titre d'exemple, Roy Pitkin, éditeur du *Journal of obstetrics and gynecology* (Los Angeles), a noté qu'environ un tiers des résumés (*abstracts*) des articles qui étaient soumis à sa revue contenaient des erreurs. Serait-ce le propre de son journal ? Prenant au hasard 44 articles des revues de médecine les plus prestigieuses (*Lancet*, *JAMA*, etc.), il observa entre 18 et 68 % d'erreurs ou d'incohérences selon les titres⁽⁷⁾ ! Mais surtout, trop peu d'évaluateurs ont le courage d'aller jusqu'au bout de leurs doutes, de vérifier un soupçon et de s'emparer dans des démarches délicates et parfois douloureuses. Impossible de compter le nombre de papiers publiés dont on a appris plus tard qu'ils étaient, au moins en partie, faux ou falsifiés. Pour Étienne Lan-

anglais, entre autres⁽⁸⁾. A l'issue de cette réflexion, l'Institut a nommé en janvier 1999 un délégué à l'intégrité scientifique, Martine Bungener. Sociologue, et économiste de formation, elle s'est donné « un an pour voir ce qu'on peut faire ». Dirigé en même temps par un laboratoire de sciences sociales appliquées à la santé, elle consacre environ un quart de son temps à sa nouvelle mission. Elle ne se considère pas comme un juge — elle se déclare incomplète pour traiter le fond scientifique des affaires —, et œuvre à l'élaboration de « bonnes pratiques » à observer en cas de litige. La mission du groupe de travail devrait être prorogée, et ses autres membres continueront donc à assister la déléguée, de même que neuf « médiateurs régionaux », qui devraient être nommés incessamment.

Marche à suivre. La procédure à suivre en cas d'allégation de fraude proposée par Martine Bungener comporte deux étapes. La première, locale, est confidentielle, pour assurer l'anonymat des avertisseurs, et protéger les accusés de calomnies qui pourraient entacher irrémédiablement leur réputation. Il s'agit d'évaluer la pertinence de la plainte, de faire la part des rancœurs personnelles si souvent présentes dans ce genre d'affaires, et celle des problèmes scientifiques. A cette étape du processus, un compromis est parfois possible, comme dans le cas de réclamations sur l'ordre de citation des auteurs. C'est ce qui s'est passé dans les deux premières affaires traitées par la déléguée. La deuxième étape, publique cette fois, ferait intervenir un comité constitué *ad hoc*, et comportant au moins un chercheur étranger. Le comité devrait, dans la mesure du possible, regrouper des spécialistes aptes à juger des questions parfois très pointues, et être indépendant des différentes parties.

Le filtre des comités de lecture est bien imparfait, car les chercheurs hésitent trop souvent à donner suite à leurs doutes, quand ils en ont

initiales isolées ont vu le jour dans le public en épistémologie et en recherche clinique⁽⁹⁾. Mais c'est à l'INRA que cette démarche est la plus aboutie. Soucieux de l'homologation de certains de ses laboratoires d'analyse aux normes internationales, peut-être plus proche de partenaires industriels, l'INRA a mis en place depuis quelques années des stages de qualité pour son personnel. D'après Étienne Landais, « il s'agit d'une réflexion méthodologique profonde. Le cahier de laboratoire n'est que la partie émergée de l'iceberg ». Mais il en est aussi le symbole. Après plusieurs stages d'une semaine chacun, des cahiers foibotés, propriété de l'INRA, sont remis aux chercheurs. L'INSERM devrait introduire dans ses laboratoires des cahiers similaires dans les tous prochains mois.

Alors même qu'une norme unanime n'est pas encore entrée dans la réalité des pratiques, l'INSERM et l'INRA réfléchissent déjà à remplacer le cahier de laboratoire par sa version électronique. Pour Jean-Luc Teillaud, l'enjeu n'est pas seulement de changer le support, mais de l'intégrer à un logiciel de gestion de projet, de le doter de nombreuses fonctionnalités pour évaluer la reproductibilité, les convergences, réaliser un suivi de projet... Toute une

série de points qui font déjà partie, selon lui, de la culture des entreprises. Le logiciel élaboré avec l'aide d'une société informatique de Suresnes, LogiLab, devrait aboutir à un système qui passera en test de validation fin 1999 et devrait devenir opérationnel dans un an et demi ou deux. Mais, selon Étienne Landais, la difficulté consiste à protéger le document électronique contre une falsification, plus facile que sur un support papier. Deux solutions sont envisagées actuellement. La première serait de graver régulièrement des CD-ROM. La seconde serait de connecter les ordinateurs à un réseau et qu'un serveur viennet collecter les données, toutes les semaines par exemple, et les stocke hors d'accès des chercheurs. Une solution peut-être un peu disproportionnée et orwellienne, qui risque de susciter bien des réactions !

Ce ne sera sans doute pas la seule interférence entre émergence du support informatique et qualité de recherche. Les récentes propositions du directeur des NIH, Harold Varmus, de créer des journaux électroniques dépourvus, ou presque, d'évaluation (*reviewing*) risquent en effet de renforcer, encore, la nécessité de normes rigoureuses⁽¹⁰⁾.

Le filtre des comités de lecture est bien imparfait, car les chercheurs hésitent trop souvent à donner suite à leurs doutes, quand ils en ont

Le filtre des comités de lecture est bien imparfait, car les chercheurs hésitent trop souvent à donner suite à leurs doutes, quand ils en ont

Le filtre des comités de lecture est bien imparfait, car les chercheurs hésitent trop souvent à donner suite à leurs doutes, quand ils en ont

Le filtre des comités de lecture est bien imparfait, car les chercheurs hésitent trop souvent à donner suite à leurs doutes, quand ils en ont

RECHERCHE

NUMÉRO HORS SÉRIE

Qu'est-ce qu'un nombre ?
L'intrigue des nombres premiers
Le théorème de Fermat
Ordinateurs en quête d'arithmétique
La naissance du nombre
L'infini
Les lois des grands nombres
Hasard et imprévisibilité des nombres
... et bien d'autres thèmes
... et onze pages de jeux mathématiques

RECHERCHE HORS SÉRIE
11 pages de jeux
L'univers des NOMBRES

HORS SÉRIE N° 2 • ÉTÉ 1999 • EN KIOSQUE • 42F

Le filtre des comités de lecture est bien imparfait, car les chercheurs hésitent trop souvent à donner suite à leurs doutes, quand ils en ont

Le filtre des comités de lecture est bien imparfait, car les chercheurs hésitent trop souvent à donner suite à leurs doutes, quand ils en ont

Le filtre des comités de lecture est bien imparfait, car les chercheurs hésitent trop souvent à donner suite à leurs doutes, quand ils en ont

Le filtre des comités de lecture est bien imparfait, car les chercheurs hésitent trop souvent à donner suite à leurs doutes, quand ils en ont

Le filtre des comités de lecture est bien imparfait, car les chercheurs hésitent trop souvent à donner suite à leurs doutes, quand ils en ont

COMPTE-RENDU CSS3 SESSION DE PRINTEMPS 1999

Compte Rendu rédigé par Michèle LONGUET, élue C SNTRS CGT CSS3

Commentaires généraux:

A chaque difficulté, majeure ou mineure, rencontrée dans le déroulement des commissions scientifiques ou des concours, l'Administration génère un **nouvel additif aux règles de fonctionnement** qui complique et alourdit le déroulement des sessions, conduisant même à un blocage des initiatives que pourrait prendre la commission ou les jurys.

La place des élus ITA dans la commission est marginale dans l'esprit et dans la forme et il faut batailler ferme pour forcer le respect des membres en particulier HU. Je ne comprends pas pourquoi 1 IR n'a pas le droit d'assister aux concours CR alors que les CRs participent aux concours IR et que les mêmes diplômés sont exigés pour le recrutement dans les 2 catégories.

Concours CR: dans la CSS3, j'ai été la seule élue C à assister aux concours CR, avec un excellent accueil des sous-jurys sauf un membre. Agression de l'administration qui m'a reproché de trop parler avec les candidats en donnant le nom d'un membre d'un sous-jury à un candidat après son audition !!!

Réunion plénière avec le DG:

Mise en place des **experts**: en début de commission le DG cherche à imposer le recours aux experts pour tous les concours et examens des laboratoires. On ne peut même pas en discuter avec lui sauf à donner un « avis global de la commission ». La commission est sensée corriger la liste des experts mais le DG s'oppose à sa divulgation « parce qu'elle pourrait être sujet à polémique ». !!!!!!!

En fin de commission il semble que le DG ait renoncé à imposer les rapports d'experts aux jurys d'admissibilité des concours CR1 et CR2 mais en les maintenant pour le jury d'admission, ce qui est peut-être encore plus dangereux !!!

Tout le monde semble d'accord pour le recours aux experts dans les concours DR et lors de l'évaluation des laboratoires.

Nouveautés:

- examen des labos **par équipe** en plus de l'évaluation habituelle.
- rapport d'activité des chercheurs statutaires tous les 4 ans avec un suivi annuel.

Recrutements **CR: la distribution des postes** entre les nouvelles CSS n'est pas équilibrée (les demandes ont été mal anticipées) et sera revue par le jury d'admission. Cela signifie 1 ou 2 postes de plus par concours pour la CSS3.

Contractualisation: accord du DG pour attendre le bilan de la concertation nationale par les 2 députés (Cohen et Le Déaut). Un texte sera discuté en septembre par la CSS3. Selon le **DG: « on n'a pas besoin de contractualisation pour remplir les missions de l'INSERM »**

Les 7 **Intercommissions** prévues par le DG sont principalement orientées vers ses thématiques préférées: physiopathologie, essais thérapeutiques et santé publique. Il en est de même pour les appels d'offres APEX, PRISME et PROGRES dont l'examen et le suivi sont assurés par des comités ad hoc et pas par les CSS.

Créations d'unités: actuellement il existe 261 unités. **Le DG souhaite diminuer ce nombre** (idéal: 80 à 100 !), en particulier cette année (objectif: -5 ou -6).

Examen des 3 demandes de création:

La demande d'Ameisen n'a pas été prise en considération. Il semble en particulier que le candidat-directeur n'a pas présenté de résultats expérimentaux ni montré de cohésion entre les projets des 3 équipes participant à la demande d'unité.

Classement:

1) Benarous

2) Marche

NB : 2/3 des élus C étant rattachés au labo Benarous, les élus C ont été, de fait, presque totalement exclus du déroulement de la session !

Recrutement des chercheurs CR1 et CR2:

Fonctionnement satisfaisant du jury d'admissibilité avec classement au consensus.

Classement:

CR2: 7+ 1 ou 2 postes	CR1: 5 + 1 postes
1 A. SUBTIL	1 A. SARUKHAN
2 F. ALTARE	2 B. BERTOCCI
3 C. ISEL	3 P. ROMAGNOLI
4 L. KREMER	4 A. REGNAULT
5 J. GALON	5 F. MAMMANO
6 I. AUGER	6 D. DOMBROWICZ
7 B. DUBOIS	7 P. ELDIN
8 V. JULIA	8 W. HEMPEL
9 F. BRARD	9 R. WEIL
10 C. DECEUNYNCK	10 M. PELEGRIN-ZURILLA
11 E. LEMICHEZ	11 S. HONG SAW
12 A. REGNAULT	

AVIS aux ELUS SNTRS CGT des CSS :

Ce CR est le SEUL que le Bureau de la Section INSERM ait reçu de la session de Printemps 1999 !

Sur les 10 élus SNTRS CGT (soit dans les 8 CSS) on doit pouvoir mieux faire !!!

Il s'agit de respecter notre engagement à faire des comptes-rendus de mandat (cf profession de foi) !

Merci d'envoyer votre CR (même court !) par E-mail à :

Soit à Carlos LABAT : labat@ccr.jussieu.fr

Soit à Jean KISTER : kister@kb.inserm.fr

Soit à Jean-Pierre BAZIN : bazin@imed.jussieu.fr

***AVIS aux ELUS SNTRS CGT des CSS :
InterCommissions INSERM 1999-2003.***

L'élection des membres des ICSS est une élection par collège où sont électeurs les membres des CSS.

Pour ce qui nous concerne (Collège C), il faut 1 CANDIDAT élu C par InterCommission.

Merci d'y réfléchir VITE et de nous dire vos souhaits !!

(soit à Carlos LABAT, soit à Jean KISTER, soit à Jean Pierre BAZIN).

Les 7 InterCommissions proposées par le DG sont :

- 1) Physiologie et physiopathologie: développement et évaluation des modèles expérimentaux.
- 2) Médicament: innovation, développement, évaluation clinique.
- 3) Thérapie génétique, cellulaire, transplantation et vaccinnologie: innovation et méthodologie d'évaluation.
- 4) Biomatériaux, biomécanique, chirurgie microinvasive et robotisée.
- 5) Besoins de la population et organisation du système de santé et de soins.
- 6) Changements de vie, changements sociaux et santé.
- 7) Risques, environnement, comportement et décision.

Le document de l'administration avec, en détail, le domaine d'activité de chaque InterCommission est disponible auprès de Carlos LABAT.

TRES URGENT

Paris, le 15 Septembre 1999

Monsieur le Directeur Général,

Un des principes majeurs des concours d'entrée dans la Fonction Publique est la stricte égalité des modalités de concours pour tous les candidats.

Or les dossiers des candidats au concours de recrutement CR2/CR1 qui viennent d'être transmis pour examen au jury d'admission ne permettent pas d'assurer cette égalité. Certains dossiers comportent les feuilles de notations des rapporteurs et des CSS, ainsi que les comptes-rendus de séances des CSS. Il apparaît que certains rapporteurs de dossier n'ont pas rempli les fiches de notation ou ne les ont pas transmises, et que certaines CSS ont décidé de ne pas les remplir. De plus, pour ce qui concerne les compte-rendus de séance joints aux dossiers, les secrétaires de séances ont rédigé les rapports de façon non homogène, et, en outre, des compte-rendus n'ont pas été faits par certaines CSS.

Cet ensemble de faits issus des jurys d'admissibilité nous amène à conclure que l'égalité des modalités de concours ne sera pas respectée au niveau du jury d'admission. Ceci risque d'entraîner des recours pour en demander l'annulation, ce qui provoquerait de graves désagréments pour les candidats.

Nous vous demandons de faire en sorte que dorénavant les modalités des concours à l'INSERM ne dérogent plus aux règles de la fonction publique, afin qu'aucun élément d'irrégularité ne puisse être invoqué dans le futur.

Les bureaux nationaux INSERM :
du SNCS-FSU,
du SGEN-CFDT,
du SNTRS-CGT

INSERM

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ
ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE

Le Directeur Général

Paris, le 05 JUL 1999

Service de Gestion de l'Emploi
et des Compétences

Affaire suivie par Marie-Claude LACRONIQUE

☎ : 01 44 23 62 80

Vos Réf. : Votre lettre du 3 juin 1999

Nos Réf. : MCL/SB/99-306

Monsieur Patrick ROBERT
SNTRS -CGT
Section Nationale INSERM
25, Rue de Chevreuse
91400 ORSAYObjet : Renouvellement de la Commission Nationale de Formation Permanente

Monsieur,

Votre lettre du 3 juin relative au renouvellement de la Commission Nationale de Formation Permanente a retenu toute mon attention. J'ai bien noté l'importance du rôle de conseil que celle-ci a joué auprès de la Direction Générale et je profite de cette occasion pour vous remercier de la contribution que vous avez apportée durant votre mandat de Président.

Je souhaite toutefois apporter une remarque quant à la formulation sur le rôle de cette Commission. Vous précisez que « elle seule peut faire le choix des stratégies de formation qui sont en rapport obligé avec les stratégies de recherche développées ». Je vous rappelle que c'est à la Direction Générale qu'il appartient de définir la stratégie de formation qui accompagne la stratégie scientifique mise en œuvre par la Direction de l'établissement.

En effet, cette Commission, créée à l'initiative du précédent Directeur Général, a un rôle de proposition et de prospective, mais ne définit pas les grandes orientations stratégiques de l'établissement en matière de formation.

Concernant la question de son renouvellement, nous étudions actuellement la forme que pourrait revêtir une nouvelle Commission plus adaptée au fonctionnement de l'organisme. Il s'agit en effet d'éviter les nombreuses difficultés de fonctionnement dont vous faites d'ailleurs état. Ce malaise qui s'est d'ailleurs exprimé par un absentéisme grandissant. C'est donc dans cet esprit que j'ai demandé au Département de l'Emploi Scientifique et Technique de me faire des propositions qui lorsqu'elles seront formalisées vous seront présentées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Claude GRISCELLI

CONSEIL d'ADMINISTRATION INSERM 1999-1996

	Inscrits		Votants		Exprimés		CFTC		SGEN-CFDT		SNIRS-CGC		SNTRS-CGT	
	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99
ITA	2665	2649	1494	1463	1465	126	123	126	610	537	300	263	430	539
Collège 2			56,40	54,90	55,30	8,41	8,41	8,60	41,70	36,66	20,51	17,95	29,39	36,79
Différence %		-0,60			0,41		0,19			-5,04		-2,55		7,40
Différence voix		-16			2		3			-73		-37		109
			Nombre d'Elus (3 sièges) :			(0)	(0)		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
			Noms des Elus (99) :						BACHELOT AC		DEPOMMIERY H		BAZIN JP	

	Inscrits		Votants		Exprimés		CFTC		SGEN-CFDT		SNIRS-CGC		SNTRS-CGT	
	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99
ITA (1993)	2602				1270	136	10,71	10,71	568	44,72	232	18,27	334	26,30
ITA (1990)	2390		0,00		1257	175	13,92	13,92	484	38,50	236	18,77	362	28,80
ITA (1987)	2457		0,00		1177	597			50,72	21,07	409	28,62	398	27,85
ITA (1983)	2538		0,00		1429	43,53								

	Inscrits		Votants		Exprimés		SNCS-FSU		SGEN-CFDT		SNIRS-CGC		SNTRS-CGT		USCA
	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99	
CHERCHEURS	1897	1898	1069	1048	1048	482	482	511	253	290	161	172	21	75	64
Collège 1			56,32	51,71	55,22	49,13	48,76	27,67	16,41	16,41	0,00	0,00	2,14	7,16	6,52
Différence %		0,05			3,50		-0,37	1,88						-1,51	
Différence voix		1			67		29	37						-10	
			Nombre d'Elus (3 sièges) :			(1)	(1)		(1)	(1)	(1)	(1)	(0)	(0)	(0)
			Noms des Elus (99) :			KATZ R		IMBERT J		BOVIN G					

	Inscrits		Votants		Exprimés		SNCS-FSU		SGEN-CFDT		SNIRS-CGC		SNTRS-CGT		USCA	SNPREES-FO
	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99		
Chercheurs (1993)	1771		0,00		866	359	41,45	28,41	246	18,71	162	57	42	4,85		
Chercheurs (1990)	1639		0,00		882	405	45,92	27,89	246	191	40	4,54				
Chercheurs (1987)	1562		0,00		912	422	46,27	31,14	284	179	27	2,96				
Chercheurs (1983)	1483		0,00		826	371	44,92	26,03	215	240	29,06					

RESULTATS ELECTIONS CA

INSERM 1999

ITA (Collège 2) :

La participation est de 56,4% et le nombre de suffrages exprimés est stable à 55,3%.

Un résultat HISTORIQUE !! En effet, au moins depuis 1983 soit 6 votes au CA INSERM, le SNTRS CGT est EN TETE dans le collège ITA (de 2 voix sur le SGEN-CFDT) !!!

Nous obtenons 539 voix et 36,8% soit un gain de 109 voix et 7,4% sur les dernières élections au CA INSERM de 1996 !! Et Bravo à Jean-Pierre BAZIN qui devient donc notre nouvel élu SNTRS CGT au CA INSERM !!

Le SGEN-CFDT obtient 537 voix et 36,7% soit une perte de 73 voix et 5% sur 1996 (1 élu); le SNIRS-CGC obtient 263 voix et 17,9% (1 élu) soit une perte de 37 voix et 2,5% sur 1996; la CFTC reste stable avec 126 voix (+3) et 8,6% (+0,2%) et sans élu.

CHERCHEURS (Collège 2) :

La participation est de 56,3% et le nombre de suffrages exprimés a augmenté de 3,5% et de 67 voix.

L'"affaire" des 200 envois par erreur du matériel ITA à des chercheurs de Paris a en fait très peu eu d'influence : environ une quinzaine de chercheurs avaient voté "ITA" et seulement deux d'entre eux n'auraient pas revoter "Chercheurs". Incident clos donc !

Le SNTRS CGT obtient 75 voix et 7,2% ce qui n'est pas si mal !! En 1996, le SNTRS-CGT avait obtenu 21 voix et 2,1% et l'USCA 64 voix et 6,5% soit une légère perte de 10 voix et 1,5% sur le total SNTRS+USCA. Notre score de 1999 (7,2%) est comparable aussi aux 6,6% de l'USCA aux élections du CA de 1993 (pas de liste SNTRS). Nous gardons donc à peu près notre influence CGT même si elle doit être encore améliorée !!

21
615

816
- 712

104

Le SNCS-FSU reste toujours le premier syndicat chez les Chercheurs mais sans dépasser la barre des 50% et à échouer de 10 voix pour l'obtention du deuxième élu, ce qui était leur objectif avoué ! Il obtient 511 voix et 48.7% soit une légère perte de 0,4% malgré un gain de 29 voix (1 élu).

Le SGEN-CFDT arrive en deuxième avec 290 voix et 27,7% soit un léger gain de 1,9% et de 37 voix (1 élu). Le SNIRS-CGC est stable (même pourcentage de 16,4%) avec 172 voix (+11) et garde son élu.

La répartition des 6 élus est donc la même de celle de 1996.

Sur ces bons résultats, passer TOUS de BONNES VACANCES !!!

Jean KISTER

23ème CONGRES du SNTRS CGT

Congrès NATIONAL : du 30 Novembre au 3 Décembre 1999

**Pour le Congrès National du SNTRS CGT :
Chaque section SNTRS INSERM a droit à au moins 1 délégué
(plus 2 pour les « Isolés » désignés lors de la Conférence INSERM)**

**La CONFERENCE NATIONALE INSERM
du SNTRS CGT**

aura lieu le VENDREDI 5 Novembre 1999

**Cette CONFERENCE SNTRS INSERM est OUVERTE à TOUS les
adhérents de la Section Nationale INSERM !**

RETENEZ CES DATES !!

Attention : changements de Dates !!!

**PROCHAINS BUREAUX
de la Section Nationale INSERM :
JEUDI 30 Septembre 1999 (9H-13H)
VENDREDI 22 Octobre 1999 (9H-13H)**

**PROCHAINE COMMISSION EXECUTIVE
de la Section Nationale INSERM :
VENDREDI 8 Octobre 1999 (9H-17H)**